

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 4 (1965-1966)

Heft: 18

Vorwort: Editorial

Autor: A.W.K.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4ème Année - No 18 - Mars 1966

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

EDITORIAL

Il n'est pas trop tard de revenir sur la démission du Conseiller fédéral Wahlen, qui ne fait plus partie de notre Gouvernement depuis le 1^{er} janvier. Dans la lignée des Motta et des Petitpierre, il fut un grand ministre des affaires étrangères et ce n'est qu'au fil du temps que l'on s'apercevra du vide laissé par ce magistrat hors série. Bien qu'atteint dans sa santé, son départ n'était prévu que pour fin 1966, si bien que les journaux se sont interrogés sur les vrais motifs de cette démission inattendue.

Que ce soit l'affaire du siège de l'UNDACT à Genève, ou l'insuccès de l'initiative courageuse dans la question jurassienne (discours du citoyen Wahlen lors des Concours de Saignelégier en 1963), ou encore le comportement de certains groupements à tendance rétrograde, peu importe, le fait est là : un homme d'Etat de format peu habituel se retire après avoir servi son pays dans la plus belle acception de ce terme.

Sa carrière commença en 1922 au Canada où M. Wahlen dès 1925 et jusqu'en 1929, en tant qu'ingénieur-agronome, devint le chef des stations agricoles de tout le pays, activité qui lui valut la reconnaissance du Gouvernement canadien. Rentré à Zurich où il enseigna, il était bien préparé pour s'atteler à une grande tâche lorsque se déclencha le deuxième conflit mondial. Le succès du plan Wahlen destiné à tirer du sol suisse le maximum de production pour le ravitaillement du pays, est encore dans toutes les mémoires.

Après la guerre il représenta dignement la Suisse comme directeur-général adjoint de la F.A.O. C'est en décembre 1958 qu'il entra au Conseil fédéral où il eut la charge de plusieurs départements avant de succéder en 1961 à M. Petitpierre à la tête du Département politique. Outre son expérience de gouvernement et un sens inné de la décision, M. Wahlen mit au service du pays ses vastes connaissances du monde extérieur. Parfaitemment conscient des réalités en jeu, il poursuivit la politique étrangère de la Suisse dans la ligne neutralité-solidarité,

témoignant du désir de notre pays de se solidariser avec toutes les tâches internationales compatibles avec son statut particulier.

Du discours de politique extérieure prononcé par M. Wahlen en octobre dernier devant le Conseil national, il faut retenir entre autres qu'une adhésion de la Confédération aux Nations Unies n'est pas indiquée à l'heure actuelle. Mais une participation suisse à des opérations de l'ONU pour maintenir la paix était peut-être une hypothèse à envisager sous la raison expresse qu'elle reçoive l'approbation de toutes les parties.

M. Wahlen avait dit dans ce discours : « chaque citoyen porte une responsabilité dans la considération dont jouit ou ne jouit pas notre pays à l'étranger. Certains faits récents donnent à réfléchir à cet égard ». Cette responsabilité, les Suisses de l'étranger l'assument depuis longtemps et ce n'est pas sans beaucoup de regrets qu'ils voient s'effacer celui qui a soutenu leur cause inlassablement et avec tant de prestige, au moment où le peuple suisse va se prononcer sur l'article constitutionnel concernant notre futur statut fédéral.

Ce qui touche à la « Présence de la Suisse dans le monde », à son rayonnement culturel, lui tenait à cœur. En pleine session parlementaire il a voulu recevoir une délégation des « orateurs de Soleure » et discuter avec eux des questions soulevées par les Suisses de l'étranger. Nous avons eu le privilège de représenter la Communauté de Belgique et du Grand Duché à cette réunion au cours de laquelle la haute conscience et le réalisme de cet homme d'Etat nous firent mieux mesurer ce que notre pays perdait en la personne de M. Wahlen.

Notre Communauté est reconnaissante à M. Wahlen de tout ce qu'il a donné de lui-même au pays au cours de sa magistrature suprême, de tout ce qu'il a fait pour la cause de ses compatriotes de l'étranger. Qu'il veuille bien recevoir nos vœux déférants pour le rétablissement de sa santé afin que longtemps encore ce parfait citoyen, cet homme de rayonnement aux convictions profondes, puisse être utile à son pays qui n'a que trop rarement à sa tête des hommes politiques de pareille envergure.

A.W.K.

1966 VACANCES EN SUISSE, organisées par PRO JUVENTUTE

Avis aux Parents

Comme les années précédentes, notre société se charge de prendre les inscriptions et d'organiser le convoi. Les places gratuites sont réservées avant tout aux enfants de familles totalement dépourvues de ressources (garçons et filles de 7 à 15 ans, années de naissance 1951 à 1959).

Le nombre de places gratuites réservées à notre Colonie étant limité, nous ne pourrons enregistrer les demandes de placement qu'à titre provisoire, sans engagement. REPONDEZ AU PLUS TOT, C'EST DANS VOTRE INTÉRÊT.

Pour les enfants invités, le nombre est illimité. Aussi, nous espérons qu'un bon nombre d'entre eux seront invités par des parents ou des

amis et pourront bénéficier de l'organisation de notre convoi. Tous voyagent sous la garde de convoyeuses et les uns comme les autres seront conduits aussi près que possible de leur lieu de séjour.

Les formulaires d'inscription pourront être demandés à Madame Ernest WAHL, 644, chaussée Romaine, à Strombeek-Bever (tél. 78.52.27). Le délai extrême pour les inscriptions est fixé au 25 mars 1966. Il ne sera pas adressé d'autre appel que celui-ci. Le montant des frais de voyage Bruxelles-Bâle et retour sera versé avant le départ de Bruxelles. Nous examinerons avec bienveillance toute demande de réduction de ces frais. Les enfants de parents nécessitant bénéficiant de la gratuité.

Départ : 7 juillet 1966. Retour : 6 septembre 1966.

Nous vous conseillons de répondre d'urgence à cette offre, afin qu'elle puisse être prise en considération. Aucune demande ne pourra être acceptée après le 25 mars.

Société Philhellétique.

OFFERT PAR



112, rue Royale
BRUXELLES 1